

CTL du 12 juillet 2016 - Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Au plan national, et s'agissant de la loi Travail, nos organisations SOLIDAIRES, FO et CGT ont pris acte de la nouvelle utilisation du 49-3, véritable déni de démocratie qu'elles dénoncent. C'est bien la preuve, si celle-ci était nécessaire, que ce texte de régression sociale reste minoritaire. Soutenues par une large majorité de la population, nos organisations réaffirment leur opposition à ce projet et la nécessité de nouveaux droits pour les salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es. Ce sont encore plus d'un million de personnes qui ont participé à la votation citoyenne et signifié leur rejet de ce projet. Les nombreux rassemblements et manifestations de ces derniers jours, notamment le 5 juillet, ont réuni plusieurs dizaines de milliers de participants.

Les mobilisations initiées depuis quatre mois n'ont pas été entendues par ce gouvernement. Qu'à cela ne tienne ! La détermination, malgré le passage en force à l'Assemblée nationale, reste intacte et toute la période estivale sera l'occasion de la rappeler. Nombre d'initiatives locales, sur tout le territoire, sont déjà prévues et organisées de manière unitaire.

Plus près de vous, les premiers chiffres du budget 2017 ont été dévoilés en marge du discours d'orientation budgétaire.

Une fois encore, le Ministère des Finances va financer à hauteur de 66 % les suppressions d'emplois dans les ministères non-prioritaires. 1512 emplois seraient ainsi supprimés au sein de notre ministère dont 1200 pour la seule DGFIP.

Et dire que le gouvernement prétend avoir pris en compte la mise en place prévisible du prélèvement à la source. Il prétend aussi demeurer déterminé à combattre la fraude et l'évasion fiscales, mais c'est un combat qu'il a tendance à limiter au travaux de régularisation des repentis fiscaux !

De qui se moque-t-on !?

Avec cette nouvelle saignée, la DGFIP afficherait plus de 36 000 suppressions d'emplois en 15 ans. Un véritable plan social sans précédent. Ces 1 200 disparitions viendront grossir le nombre de chaises vides dans les services et accentueront encore un peu plus la chute de la force de travail nécessaire à l'accomplissement correct des missions.

Celles et ceux qui restent subiront de nouvelles restructurations, devront absorber de nouvelles charges (dont le Prélèvement à la Source), verront leurs conditions d'existence continuer à se détériorer.

Et ce ne sont pas les 400 lauréat-e-s du concours C recruté-e-s sur liste complémentaire qui vont apporter le souffle nécessaire !

Il faut recruter l'ensemble des listes complémentaires A, B et C.

Cette casse de l'emploi public à la DGFIP induit aussi plusieurs dizaines de vacances d'emplois dans le Var qui vous poussent à prendre des décisions dérogeant aux règles de gestion applicables (cf, pour les lecteurs non varois, la CAPL du mouvement C).

Ainsi, par votre volonté de ne pas respecter localement les règles nationales de mutation, en tentant d'appliquer des règles différentes aux personnels du département en toute opacité, vous affichez clairement votre intention de ne pas chercher à équilibrer les sous-effectifs entre tous les services du Var. La direction se sert d'abord et les autres services se partagent les miettes lorsqu'il en reste.

Le secrétaire d'État au Budget a affirmé que la crise budgétaire était derrière nous et que nous le devons aux efforts consentis par les Français, lesquels devaient en bénéficier en retour.

Le message sous-jacent adressé aux agents des Finances Publiques se résume ainsi : « Agent de la DGFIP, quel que soit ton grade, le gouvernement te considère comme un citoyen de seconde zone ! »

« Trime et tais-toi, il n'y a rien pour toi. Pire, on va même continuer à t'exploiter honteusement et en prime faire reculer tes droits et tes garanties ».

Les échos portant sur les projections budgétaires évoquent une réduction de 165 millions d'euros !

Avec ça, pas besoin d'attendre de miracle en termes d'augmentation ou de revalorisation des grilles indiciaires. Celles et ceux qui espèrent un plus dans le cadre de la transposition de PPCR à la DGFIP, une augmentation des régimes indemnitaires, une amélioration de leur cadre de travail ou des nouveaux outils peuvent toujours attendre.

Dans le Var, un conflit s'est engagé le 2 juin 2016. Après la rencontre du 16 juin entre la Direction et les représentants syndicaux, les agents ont décidé le 20 juin 2016 de la suspension du mouvement reconductible d'occupation de l'accueil de Toulon.

Le conflit, suspendu, n'est donc pas fini et les agents attendent des réponses concrètes aux revendications, dont des renforts A, B et C pour le Var à partir de l'appel des listes complémentaires aux concours.

Les agents demandaient également l'arrêt des restructurations. Les représentants SOLIDAIRES, FO et CGT vous ont interpellé sur le rapprochement SPF/enregistrement. Ils vous ont rappelé ce qui avait déjà été dit au CTL du 7 avril 2016. De nombreux agents de l'enregistrement ne souhaitent pas rejoindre les SPF. Les agents de l'enregistrement et du SPF n'auront pas le même traitement indemnitaire et ce sont les agents de l'enregistrement qui devront faire l'accueil sans bénéficier ni de la prime d'accueil, ni de la prime de caisse.

Interrogé sur la possibilité d'une autre organisation, vous n'avez pas fermé la porte à la discussion.

Pourtant, sur ULYSSE, nous apprenons que le 28 juin 2016, à l'occasion de la 20^e université du notariat varois, la DDFIP a annoncé le rattachement des pôles enregistrement aux SPF. Tout semble donc décidé et les paroles du DDFIP lors de la rencontre avec les syndicats le 16 juin 2016 ressemblent à un enfumage de première.

Allez-vous ouvrir la discussion sur l'organisation de l'enregistrement ou tout est-il déjà décidé ?

Dans ce dernier cas, le conflit n'étant que suspendu, nous mettrons cette question en débat pour une reprise de l'action à la rentrée.

Vous avez annoncé le recouvrement de certaines zones amiantées à la Cité Administrative de Toulon dans des délais assez rapprochés. Qu'en est-il en cette mi-juillet ? Quand auront lieu les appels d'offres, les travaux ? Quand le CHSCT sera-t-il consulté ? Autant de questions en suspens à ce jour. Là aussi, il va falloir être concret pour être crédible.

Le 7 avril, lors du CTL, la Direction a indiqué que les volontaires services civiques avaient pour mission « de promouvoir la télédéclaration, de familiariser certains publics au maniement informatique et à l'utilisation des services en ligne ».

Pendant le mouvement de grève et d'occupation, les agents présents ont pu constater qu'on faisait faire bien plus à ces renforts. Ce plus allant jusqu'à du renseignement fiscal !

Alors que les agents de l'accueil ont refusé d'assurer la réception du public dans les conditions de l'occupation, l'administration s'est servie de ces jeunes de manière inique. Il aura fallu intervenir à deux reprises pour que cesse cette utilisation qui allait bien au-delà de la mission qui leur était assignée. Les grévistes ont par ailleurs été surpris que ces VSC aient accès à ADONIS et délivrent des avis. Alors qu'on traque les agents sur leurs consultations au nom de la déontologie, la DDFIP donne accès à ADONIS à des non titulaires. Bravo !

Concernant ce CTL en lui-même, et s'agissant plus particulièrement du TBVS, nous relevons que vous concluez qu'il permet d'identifier les services en difficultés, au moyen de ses indicateurs. Vous ajoutez que les structures à risques sont déjà connues de la Direction. Que dire alors de la connaissance qu'ont les organisations syndicales de certaines de ces structures, quand elles vous ont maintes et maintes fois alerté sur le cas du PRS par exemple, et ceci plus d'un an avant que des mesures de soutien et organisationnelles ne soient prises ?

Si vous nous aviez écouté, l'apaisement du climat que vous annoncez pour 2016 aurait pu l'être un an avant...

Mais, vu du château, qu'est-ce qu'un an de tensions et de mauvaises conditions de travail pour une quinzaine d'agents ?

Nous pourrions également nous attarder sur le nombre de jours de congés mis en CET ou définitivement perdus. Pour les premiers, vous allez prétendre sans sourciller que ce sont des choix personnels des agents et qu'en aucun cas les charges de travail devenues intolérables n'y sont pour quoi que ce soit.

Quant aux journées définitivement perdues, s'agissant du cas des gardien-concierges nous vous suggérons d'inviter les gestionnaires à faire un peu de e-formation vers ces agents. Ca vous ajoutera une bûchette e-formation dans votre rapport d'activité annuel et ça rendra service aux agents !

Pour ce qui concerne les écrêtements, eux aussi inadmissibles, vous évoquez un besoin de réflexion sur le dispositif en place. Voici un conseil que vous trouverez certainement judicieux si vous êtes en recherche de solutions : vous et vos copains DDFiP et DRFiP, battez-vous comme nous nous battons pour sauver nos emplois, pour recruter de nouveaux agents de tout grade, et vous verrez que si nous aboutissons, le sujet des écrêtements ne vous posera plus de problème !

Au final, un calcul rapide permet d'évaluer qu'en cumulant les écrêtements horaires, les jours déposés sur les Comptes Épargne Temps et les jours de congés perdus, ce sont 35 Emplois Équivalent Temps Plein pour la DDFIP du Var en 2015.

On peut qualifier ces 35 ETP d'emplois dissimulés.

Même si l'argument du dépôt sur le CET offre la possibilité de reporter des jours de Congé Annuel et d'ARTT à des années ultérieures, ce sont 22 % de ces 35 ETP soit 1684 jours de travail qui ne seront jamais payés.

Et tout ceci sans parler des nombreux agents qui emmènent régulièrement des dossiers à leur domicile, mais comme vous nous avez répondu à l'occasion de l'audience au 1^{er} jour de grève de juin : vous ne savez pas, vous ne leur avez pas demandé. Cela s'appelle faire l'autruche.

Le jour où il y aura un problème, vous ne pourrez pas arguer que vous ne saviez pas.

En ce qui concerne la fiche n°5 concernant l'expérimentation de la gestion des herbergés, nous ne pouvons que souligner, encore une fois, la pauvreté de la documentation.

Il ne s'agit pourtant pas d'un simple projet, les réunions préparatoires ayant déjà commencé !

L'audit interrégional de 2015 aurait souligné la fragilité de la gestion de cette mission : quels constats, quelles fragilités, sur combien de postes ?

Sans contester la difficulté réelle de l'exercice auquel se prêtent des agents n'ayant bénéficié d'aucune formation (et pour cause, il n'y en a pas !!) et qui ne doivent leurs connaissances qu'à l'entraide et au réseau, une organisation départementale soulève beaucoup de questions.

Vous indiquez avoir remis aux participants au copil du 09/06/2016 un questionnaire servant de base de travail. Il aurait été intéressant qu'un exemplaire nous soit fourni, afin que nous puissions discuter sur les mêmes bases !

Avez-vous déterminé les postes cibles et dans ce cas, quels ont été les critères de sélection? Les postes les plus indiciés, les plus performants ?

Des renforts en agents sont-ils prévus pour ces services qui vont devoir absorber des tâches supplémentaires ?

Sur quelles bases vont s'établir les constitutions et les transferts de dossiers ? Quel périmètre a été déterminé ? Qu'en est-il du stock, du flux ?

Quid de la responsabilité pécuniaire et personnelle des comptables concernés ?

Nous attendons des réponses précises à ces questions, la mise en place de ces services d'appui au réseau étant avant tout une transformation prévisible des postes comptables en coquille vide, dans la mesure où la quasi-totalité des missions seront à terme impactées.

Pour conclure, vos réponses aujourd'hui et les éventuels retours des semaines qui viennent nous diront si le message d'alerte des agents du Var en ce début juin a été entendu.

S'il apparaît que rien ne change, et quel que soit le climat de la rentrée de septembre, les organisations syndicales SOLIDAIRES, FO et CGT s'engagent à tout faire pour créer localement les conditions d'un mouvement d'ampleur dès la rentrée.

Vous êtes aujourd'hui responsable de la reprise ou de la dégradation du dialogue social.